



Révision du SCoT du Pays de Brest

Bilan de la concertation

Comité syndical
du 19 décembre 2017

Sommaire

1.	Les modalités de la concertation mises en œuvre	3
1.1.	Rappel des modalités définies dans la délibération du comité syndical du pôle métropolitain du Pays de Brest du 17 décembre 2014.....	3
1.2.	Descriptif de tous les dispositifs mis en place par phase	4
1.2.1.	Lancement de la concertation lors de la délibération portant prescription de la révision du SCoT du Pays de Brest	4
1.2.2.	La concertation avec les élus et les partenaires liée au diagnostic.....	5
1.2.3.	La concertation avec les élus et les partenaires liée au PADD	6
1.2.4.	Les réunions publiques de présentation du PADD	8
1.2.5.	La concertation avec les élus et les partenaires liée au DOO	9
1.2.6.	Les réunions publiques de présentation du DOO	11
2.	Bilan de la concertation.....	13
2.1.	Phase du diagnostic avec les élus et les partenaires.....	13
2.2.	Phase du PADD	15
2.2.1.	La concertation avec les élus et les partenaires liée au PADD	15
2.2.2.	La concertation en réunion publique liée au PADD	17
2.3.	Phase du DOO.....	18
2.3.1.	La concertation avec les élus et les partenaires liée au DOO	18
2.3.2.	La concertation en réunion publique liée au DOO	21

1. Les modalités de la concertation mises en œuvre

1.1. **Rappel des modalités définies dans la délibération du comité syndical du pôle métropolitain Pays de Brest du 17 décembre 2014**

Conformément aux dispositions de l'article L.103-3, le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest a délibéré sur les modalités de concertation pour la révision du schéma de cohérence territoriale le 17 décembre 2014.

Cette délibération précisait les objectifs de concertation poursuivis :

- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCoT et d'y apporter sa contribution ;
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur ;
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs.

Des modalités d'information et de participation du public y ont été définies.

- Les modalités d'information étaient les suivantes :
 - Le site internet du pôle métropolitain du Pays de Brest (www.pays-de-brest.fr) permettra un accès aux éléments du dossier de concertation ; le dossier sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents du projet de SCoT ;
 - Une exposition sur le projet SCoT révisé sera présentée dans les intercommunalités avant l'arrêt du projet ;
 - Des informations sur la procédure de révision du SCoT seront délivrées au public et notamment par voie de presse et par voie numérique :
 - ✓ Au lancement de la procédure ;
 - ✓ Lors du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - ✓ A l'arrêt du projet.
- Pour la participation du public, les modalités étaient les suivantes :
 - Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du schéma de cohérence territoriale en les consignand dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de chaque intercommunalité et au pôle métropolitain, dès la publication de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de ces lieux.
 - Il pourra aussi faire connaître ses observations au fur et à mesure en les adressant directement par courrier à l'adresse postale du pôle métropolitain du Pays de Brest, 9 rue Duquesne, BP 61321, 29213 Brest cedex 1 ou par courrier électronique à contact@pays-de-brest.fr.
 - Deux cycles de réunions publiques seront organisés, l'un avant le débat sur les orientations du PADD, l'autre avant l'arrêt du projet de SCoT sur les territoires suivants :
 - ✓ Les communautés de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime,

- ✓ Les communautés de communes du Pays de Landerneau-Daoulas et du Pays de Lesneven-Côte des Légendes,
- ✓ Les communautés de communes du Pays des Abers et du Pays d'Iroise,
- ✓ Brest métropole océane.

Le premier cycle de réunions publiques aura lieu sur les territoires de :

- la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, la communauté de communes du pays des Abers et Brest métropole océane.

Le second cycle de réunions publiques aura lieu sur les territoires de :

- la communauté de communes de l'Aulne maritime, la communauté de communes du Pays de Lesneven - Côte des Légendes, la communauté de communes du Pays d'Iroise et Brest métropole océane.

1.2. Descriptif de tous les dispositifs mis en place par phase

1.2.1. Lancement de la concertation lors de la délibération portant prescription de la révision du SCoT du Pays de Brest

- La délibération portant prescription de la révision du SCoT du Pays de Brest a fait l'objet d'une publication sur le **site internet** du pôle métropolitain du Pays de Brest, détaillant les objectifs poursuivis par la révision et les modalités de concertation publique. Une parution dans les annonces légales a été faite le 26/12/2014.
- Dès le mois de janvier 2015, des **cahiers de concertation** ont été mis à disposition des citoyens dans chaque siège des intercommunalités ainsi qu'au siège du pôle métropolitain du Pays de Brest, afin qu'ils puissent s'exprimer dans le cadre de la révision du SCoT.
 - Brest métropole, 24 rue Coat ar Guéven, 29200 Brest
 - Communauté de communes du Pays d'Iroise, Zone Artisanale de Kerdrioual, 29290 Lanrivoaré
 - Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, Zone artisanale de Kerdanvez, 29160 Crozon
 - Communauté de communes de l'Aulne maritime, Z.A. de Quiella, 29590 Le Faou
 - Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, 59 Rue de Brest, 29800 Landerneau
 - Communauté de communes du Pays des Abers, 58 Avenue de Waltenhofen, 29860 Plabennec
 - Communauté de communes du Pays de Lesneven - Côte des Légendes, 12 Boulevard des Frères Lumière, 29260 Lesneven
 - Pôle métropolitain du Pays de Brest – 18, rue Jean JAURES – 292313 Brest cedex 1

Chaque registre est accompagné de la délibération de lancement de la révision du SCoT du Pays de Brest. Aucune contribution n'a été portée aux registres de concertation.

- Le pôle métropolitain a reçu 2 observations par courriers à l'adresse postale du pôle métropolitain du Pays de Brest et 3 observations par courrier électronique à contact@pays-de-brest.fr.

Ces courriers ont fait l'objet de réponse par les mêmes voies de communication. Les remarques soulevées n'ont pas conduit à une modification des documents du SCoT en révision.

- Le pôle métropolitain du Pays de Brest a fait le choix **d'associer les élus et les partenaires** dès le début de la révision et pendant tout le processus.
Ainsi, très rapidement après la délibération de lancement de la révision, deux réunions de sensibilisation à la révision du SCoT à destination des élus du territoire et des partenaires ont été réalisées :
 - Le 8 avril 2015 à 18 h à Ploudalmézeau salle Arcadie
 - Le 9 avril 2015 à 18 h à Irvillac salle Kerlévénez

Plus de 500 personnes ont été invitées. Environ 80 personnes ont assisté à ces 2 présentations.



- Les **personnes publiques** ont également été associées dès le début du processus de la révision et élargies aux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux représentés sur le territoire du SCoT du Pays de Brest et aux principales associations environnementales (Eau et Rivières, Bretagne Vivante).

1.2.2. La concertation durant l'élaboration du diagnostic

- Le **partage du diagnostic avec les élus** du pays de Brest et les partenaires s'est déroulé en deux phases sous la forme de présentations thématiques.
La même base de données, comportant 500 personnes (élus du territoire, membres du conseil de développement, techniciens et partenaires), a été utilisée pour les invitations. Un premier courrier est envoyé pour prendre date, suivi d'un carton d'invitation détaillant le programme de la rencontre. L'annonce de ces rencontres est affichée sur le site internet du Pays de Brest. Environ 290 personnes ont participé à ces 2 temps d'échanges.
 - Le 7 juillet 2015, à Logonna-Daoulas, ont été présentés les ateliers : commerce, démographie, habitat, tourisme, mobilités, économie, équipements.
 - Le 8 octobre 2015, lors des « Rendez-vous du SCoT 2015 », ont été présentés les ateliers : paysage, évaluation environnementale, trame verte et bleue, diagnostic agriculture, mer et littoral, consommation de l'espace, aménagement de l'espace, énergie et climat.

Les diaporamas présentés lors de ces 15 ateliers ainsi que la synthèse des travaux ont été mis en ligne sur le site internet du Pays de Brest.



La presse étant présente lors de ces seconds ateliers, des articles portant sur le rôle du SCoT sont parus le lendemain dans les quotidiens Ouest-France et Le Télégramme.

- Les **personnes publiques associées** ont été réunies à 3 reprises :
 - Le 27 février 2015 : présentation du calendrier et de la méthodologie d'association et de co-construction
 - Le 18 juin 2015 : présentation de la première partie du diagnostic
 - Le 1^{er} octobre 2015 : présentation de la deuxième partie du diagnostic

- Deux ateliers ont été organisés dans le cadre de l'**étude « volet agricole et forestier »**
 - ✓ Atelier du 8 juillet 2015
 - Bilan des premières années d'application du SCoT précédent : points forts du DOG, difficultés rencontrées ;
 - Echanges sur la méthodologie de réalisation du diagnostic et de construction des cartes des espaces agricoles à enjeux ;
 - Echanges sur les enjeux agricoles, identification des secteurs agricoles sous pression.
 - ✓ Atelier du 8 septembre 2015
 - Enrichir l'approche statistique et cartographique par la parole des acteurs locaux ;
 - Hiérarchiser, et spatialiser les enjeux agricoles sur carte.

- Un atelier a été organisé dans le cadre de l'**étude « trame verte et bleue »** le 8 janvier 2016
 - Présentation de la méthode et des premiers résultats de préfiguration de la trame verte et bleue ;
 - Travail sur l'identification des enjeux du territoire sous forme d'ateliers.

1.2.3. La concertation durant l'élaboration du PADD

- Le pôle métropolitain a choisi de mettre en place une **co-construction avec les élus et le conseil de développement** pour la réalisation du PADD. Deux séries de réunions ont été effectuées dans

chaque intercommunalité et avec le conseil de développement. La première en phase amont de rédaction du PADD et la seconde à la fin de rédaction du PADD.

Phase 1 de co-construction du PADD

- Brest métropole : 20 novembre 2015
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : 26 novembre 2015
- Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon : 16 novembre 2015
- Communauté de communes de l'Aulne maritime : 16 novembre 2015
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : 8 décembre 2015
- Communauté de communes du Pays des Abers : 17 novembre 2015
- Communauté de communes du Pays de Lesneven - Côte des Légendes : 23 novembre 2015
- Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest : 19 novembre 2015

Phase 2 de co-construction du PADD

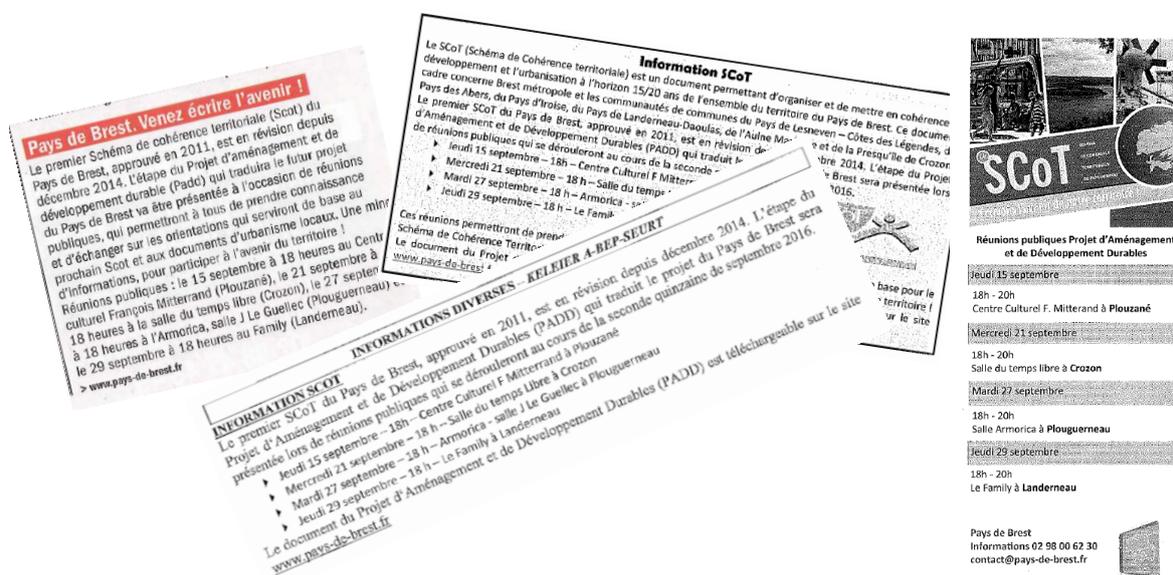
- Brest métropole : 3 juin 2016
 - Communauté de communes du Pays d'Iroise : 7 juin 2016
 - Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime : 22 juin 2016
 - Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : 21 juin 2016
 - Communauté de communes du pays des Abers : 7 juin 2016
 - Communauté de communes du Pays de Lesneven - Côte des Légendes : 16 juin 2016
 - Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest : 1^{er} juin 2016
- Les **personnes publiques associées** ont été réunies le 2 juin 2016 pour une présentation du projet de PADD.
 - Un atelier a été organisé dans le cadre de **l'étude « volet agricole et forestier »** le 10 décembre 2015.
 - Présentation d'éléments de réflexion sur les évolutions à venir de l'agriculture et de la forêt sur le territoire
 - Travail en petits groupes sur différents enjeux issus du diagnostic
 - Un atelier a été organisé dans le cadre de **l'étude « trame verte et bleue »** le 15 juin 2016
 - Retour sur les contributions de l'atelier précédent et présentation du travail de hiérarchisation des continuités écologiques
 - Échanges en ateliers sur les continuités résultant de ce travail.



1.2.4. Les réunions publiques de présentation du PADD

Organisées par le pôle métropolitain et animées par l'Agence d'Urbanisme Brest-Bretagne, quatre **réunions publiques** ouvertes à tous se sont tenues dans le cadre de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

- ▶ Jeudi 15 septembre 2016 – Centre culturel F. Mitterrand à Plouzané
 - ▶ Mercredi 21 septembre 2016 – Salle du Temps libre à Crozon
 - ▶ Mardi 27 septembre 2016 – Armorica à Plouguerneau
 - ▶ Jeudi 29 septembre 2016 – Le Family à Landerneau
- Ces réunions publiques ont été annoncées sur le **site internet** du Pays de Brest et dans les journaux d'information municipaux et communautaires. L'information a été relayée sur les sites internet des intercommunalités. Le texte indiquait que le document du PADD était téléchargeable sur le site www.pays-de-brest.fr



- Par courrier du 22 août 2016, **des affiches et des flyers** annonçant la tenue des réunions publiques ainsi que **des plaquettes** de synthèse du PADD ont été envoyés dans toutes les mairies et les sièges des intercommunalités.
- Une **conférence de presse** a été organisée le 12 septembre. Les articles sont parus dans Ouest-France et Le Télégramme le 13 septembre dans les éditions de Brest et de Landerneau-Lesneven.
- Des **encarts de presse** ont été réalisés dans Ouest-France et Le Télégramme.
 - ✓ Le Télégramme, 13 septembre 2016 – éditions de Brest et Landerneau-Lesneven.
 - ✓ Le Télégramme, 17 septembre 2016 – éditions de Brest.
 - ✓ Le Télégramme, 20 septembre 2016 – éditions de Châteaulin.



- ✓ Ouest-France, 13 septembre 2016 – page Brest, page Pays d'Iroise, page Plouzané, page Pays des Abers, page Pays de Landerneau.

Ces quatre réunions publiques ont mobilisé 300 personnes :

- ▶ Jeudi 15 septembre 2016 – Centre culturel F. Mitterrand à Plouzané : 61 personnes.
- ▶ Mercredi 21 septembre 2016 – Salle du Temps libre à Crozon : 59 personnes.
- ▶ Mardi 27 septembre 2016 – Armorica à Plouguerneau : 106 personnes.
- ▶ Jeudi 29 septembre 2016 – Le Family à Landerneau : 75 personnes.



1.2.5. La concertation avec les élus et les partenaires liée au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le pôle métropolitain a poursuivi la **co-construction avec les élus et le conseil de développement** pour la réalisation du DOO.

- Les « Rendez-vous du SCoT 2016 » ont marqué le début du travail visant à proposer un contenu au document d'orientation et d'objectifs. Ils ont constitué une première opportunité d'échanger sur les sujets qui faisaient ou qui méritaient un débat. Quatre thématiques ont été débattues :
 - La traduction de la loi Littoral dans le SCoT
 - Le changement de destination dans l'espace agricole
 - L'habitat et la consommation d'espace
 - La gestion du foncier économique

Environ 170 personnes ont participé à cette journée.

Développer, accueillir, préserver : telles sont les ambitions du SCoT du Pays de Brest

Dans le cadre de la révision du SCoT, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été présenté aux élus et partenaires en juin et sera présenté au public en septembre.

Les Rendez-vous du SCoT d'octobre 2016 marquent le début de l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO). Ils constituent une opportunité d'échanger sur les sujets qui font débat et vont ainsi alimenter les travaux à venir.

PROGRAMME

MATIN

8h45 > 9h15 : Accueil des participants
 9h15 > 9h30 : Ouverture des Rendez-vous
François CULLANDRE, Président du pôle métropolitain du Pays de Brest
 9h30 > 9h40 : Présentation de la journée et de son organisation
 9h40 > 10h15 : Décliner le projet politique en orientations pour l'aménagement. Quels enjeux ? Quelles marges de manœuvre ?
Benjamin GREBOT, directeur de l'ADEUPa
 10h15 > 12h15 : Ateliers participatifs

- **Economie et consommation d'espace**
 Comment optimiser le foncier économique ?
- **Traduction de la loi Littoral dans le SCoT**
 Comment permettre la densification des zones déjà urbanisées ?
- **Changement de destination dans l'espace agricole**
 Dans quel cadre faut-il l'autoriser ?
 Comment définir la notion d'intérêt patrimonial ?
- **Habitat et consommation d'espace**
 Comment développer l'habitat tout en préservant les terres agricoles ?

12h15 > 14h00 : Déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 > 14h30 : Retour en ateliers pour bilan et synthèse
 14h30 > 16h00 : Restitution du bilan des ateliers en plénière et échanges
 16h00 : Conclusion de la journée
Christian CALVEZ, Vice-président du pôle métropolitain en charge du SCoT

Journée animée par Jean-Louis LE CORVOISIER

Les Rendez-vous du SCoT



- Dans le cadre de **l'étude « trame verte et bleue »**, des réunions de préparation du DOO ont été organisées avec les élus de chaque intercommunalité en février 2017.
- Pour présenter successivement les différents chapitres du DOO, deux séries de réunions ont été effectuées dans chaque intercommunalité et avec le conseil de développement.

Première partie du DOO

- Brest métropole : 23 mars 2017
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : 13 avril 2017
- Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime : 29 mars 2017
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : 28 mars 2017
- Communauté de communes du Pays des Abers : 15 mars 2017
- Communauté Lesneven - Côte des Légendes : 25 avril 2017
- Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest : 11 avril 2017

Seconde partie du DOO

- Brest métropole : 2 juin 2017
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : 30 mai 2017
- Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime : 31 mai 2017
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : 24 mai 2017
- Communauté de communes du Pays des Abers : 30 mai 2017
- Communauté Lesneven - Côte des Légendes : 13 juin 2017
- Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest : 2 juin 2017

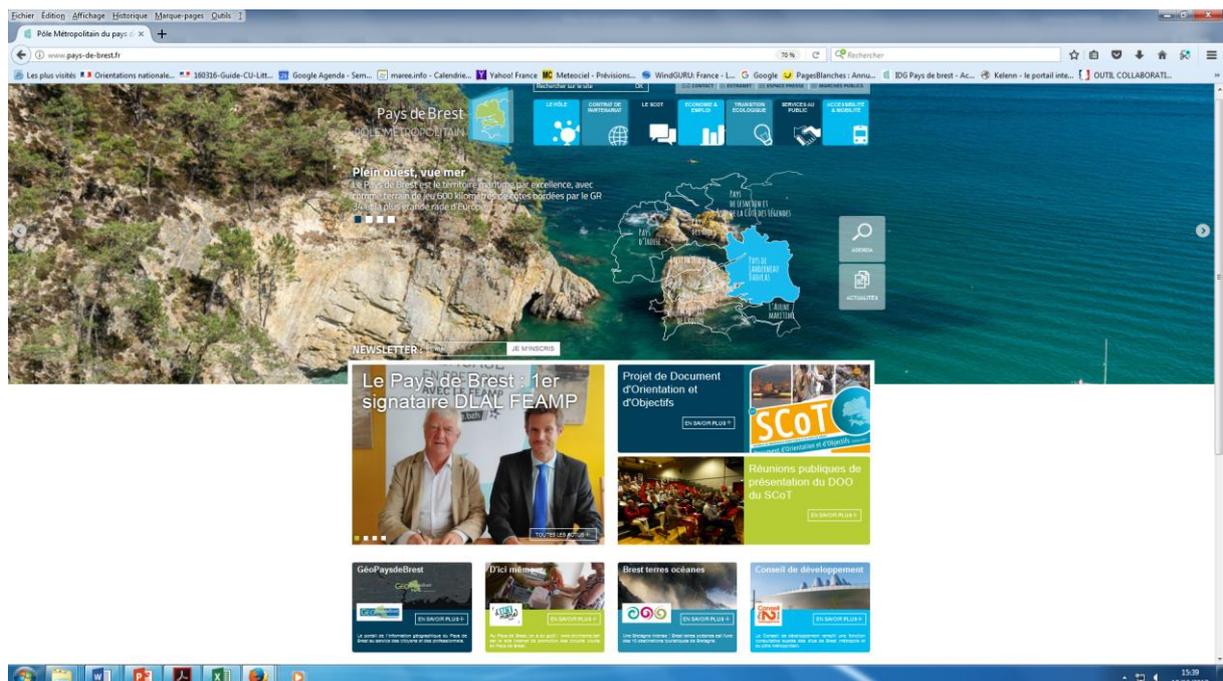
- Les **personnes publiques associées** ont été réunies le 3 mars 2017 pour la présentation de la première partie du DOO, puis le 16 juin 2017 pour la présentation de la seconde partie.
- Une **exposition sur le projet de SCOT révisé** a été présentée avant l'arrêt du projet dans les sièges des intercommunalités et du pôle métropolitain, à partir de début octobre 2017.



1.2.6. Les réunions publiques de présentation du DOO

Organisées par le pôle métropolitain et animées par l'Agence d'Urbanisme Brest-Bretagne, quatre réunions publiques ouvertes à tous se sont tenues dans le cadre de la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs.

- ▶ Mardi 17 octobre à 18h – Salle de la communauté Lesneven – Côte des Légendes
 - ▶ Mercredi 18 octobre à 20h30 – L'Astrolabe au Relecq-Kerhuon
 - ▶ Mardi 24 octobre à 18h – Espace Cybéria à Plourin
 - ▶ Mercredi 25 octobre à 20h30 – Salle polyvalente à Rosnoën
- Ces réunions publiques ont été annoncées sur le site du Pays de Brest et dans les journaux d'information municipaux et communautaires. L'information a été relayée sur les sites internet des intercommunalités. Le texte indiquait que le document du DOO était téléchargeable sur le site www.pays-de-brest.fr



- Par courrier du 25 septembre 2017, des affiches et des flyers annonçant la tenue des réunions publiques ainsi que des plaquettes de synthèse du DOO ont été envoyés dans toutes les mairies et les sièges des intercommunalités.



- Des encarts de presse ont été publiés au sein des quotidiens Ouest-France et Le Télégramme.
 - ✓ Le Télégramme, 14 octobre 2017 – éditions de Brest
 - ✓ Le Télégramme, 17 octobre 2017 – éditions de Brest
 - ✓ Le Télégramme, 21 octobre 2017 – éditions de Brest, grand encart p 26
 - ✓ Le Télégramme, 21 octobre 2017 – éditions de Châteaulin, grand encart p 20.
 - ✓ Ouest-France, 14/15 octobre 2017 – page Brest grand encart
 - ✓ Ouest-France, 14/15 octobre 2017 – pages Pays des Abers et Pays de Landerneau et de Lesneven
 - ✓ Ouest-France, 16 octobre 2017 – page Brest, page Brest métropole, page Pays de Landerneau
 - ✓ Ouest-France, 21/22 octobre 2017 – page Pays d'Iroise, page Pays d'Iroise et Pays des Abers
 - ✓ Ouest-France, 23 octobre 2017 – page Pays de Landerneau

Une invitation de la presse a été lancée le 10 octobre, qui s'est traduite par un communiqué paru dans Le Télégramme le 12 octobre dans les éditions de Brest et de Landerneau-Lesneven.

Ces réunions publiques ont mobilisé 200 personnes :

- ▶ Mardi 17 octobre à 18h – Salle de la communauté Lesneven – Côte des Légendes : 60 personnes
- ▶ Mercredi 18 octobre à 20h30 – L'Astrolabe au Relecq-Kerhuon : 62 personnes
- ▶ Mardi 24 octobre à 18h – Espace Cybéria à Plourin : 41 personnes
- ▶ Mercredi 25 octobre à 20h30 – Salle polyvalente à Rosnoën : 36 personnes

2. Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation reprend les questions qui ont été posées et les enjeux soulevés lors des réunions, qui pouvaient avoir une incidence sur le texte du PADD et du DOO. Les propositions retenues et intégrées dans le texte sont présentées en fin de partie.

2.1. Phase du diagnostic avec les élus et les partenaires

7 juillet 2015 : Synthèse des ateliers commerce, démographie, habitat, tourisme, mobilités, économie, équipements

- > La vitalité des centres-villes et centres-bourgs ruraux : préserver le commerce local.
- > Travailler sur les facteurs d'attractivité : comment renforcer l'attractivité ? Et comment la répartir sur le territoire ?
- > Trouver un équilibre entre Brest métropole et les autres EPCI, puis pôles urbains et petites communes.
- > Intérêt d'avoir une offre de logement diversifiée, pour répondre à l'ensemble des besoins : les vieux / les jeunes, les pauvres / les riches (= le parcours résidentiel).
- > Booster le développement économique en capitalisant sur les atouts du territoire.
- > Connecter par l'accessibilité : physiquement (transport...) et virtuellement (numérique).
- > Développer l'économie maritime : améliorer l'accès au littoral, faciliter les activités aquacoles traditionnelles et nouvelles, mieux appréhender les contraintes de la loi Littoral.
- > Equilibrer le territoire l'urbain et le rural, entre la RN12 et la RN 165, avec un point de vigilance : le foncier agricole.
- > Economiser l'espace en réinvestissant les friches foncières, rurales et urbaines.
- > Laisser le soin aux documents d'urbanisme locaux de définir les implantations des équipements sur la base des critères d'éligibilité définis par le SCoT.
- > Avoir à l'échelle du Pays de Brest une coordination des équipements et encourager leur mutualisation.
- > Avoir une réflexion collective sur la répartition des logements sur le territoire du Pays de Brest, dont le logement social.
- > Prendre en compte les spécificités locales, rendre le SCoT plus proche des réalités locales.
- > Renouvellement urbain à privilégier dans les centres bourgs pour générer un dynamisme.
- > Changement de destination : préoccupation récurrente dont la sévérité excède les textes de loi avec la crainte d'un délabrement du bâti patrimonial et d'une désertification des zones rurales.
- > Loi Littoral : prendre en compte l'évolution de la jurisprudence récente concernant les hameaux et villages.
- > Comprendre les besoins et les comportements en matière de mobilité à l'horizon de 20 ans : apprendre la mobilité complexe, développer la mobilité collaborative et s'appuyer sur l'essor numérique.

- > Il semble qu'il soit trop tôt pour mettre en place une contrainte dure par rapport à la desserte en transport en commun. Avoir un bouquet de services pour répondre à une majorité de la population (20 à 80 ans).
- > Les enjeux touristiques à traduire dans le SCoT : mieux répartir l'offre touristique, développer le lien terre-mer et les liaisons maritimes, améliorer la communication et l'image, concilier le tourisme avec les autres activités économiques, préserver le patrimoine et le paysage bâti, développer le tourisme d'affaire, s'appuyer sur la culture comme vecteur de développement.

8 octobre 2015 : Synthèse des ateliers paysage, évaluation environnementale, trame verte et bleue, diagnostic agriculture, mer et littoral, consommation de l'espace, aménagement de l'espace, énergie et climat

- > L'avenir de l'agriculture est un enjeu économique et environnemental fort mais aussi un enjeu transversal (eau, énergie, changement climatique, littoral, urbanisation...).
- > Autres enjeux majeurs pour l'environnement : la biodiversité, l'eau, le littoral.
- > Le changement climatique (lutte et adaptation) : enjeu majeur pour l'agriculture et les communes littorales. Pourquoi ne pas construire un PCAET à l'échelle du Pays de Brest ?
- > Eloignement, organisation et bassin de consommation local (alimentaire et bois) : quelles perspectives pour le territoire ? Quels leviers activer ? Quels produits ?
- > Quels enjeux de l'évolution des structures de productions porcines, laitières, sous serres ?
- > Développement de la production énergétique comme une diversification agricole : quelles perspectives pour le territoire ? quels leviers activer ?
- > Pression urbaine et loisirs sur les espaces agricoles : quelles perspectives ? quel devenir des corps de ferme / changement de destination ?
- > Quel avenir agricole pour les zones littorales en déprise ? rôle du Conservatoire du Littoral et du Département du Finistère ?
- > Un nouveau schéma de gouvernance littorale et maritime est à inventer en insistant sur la représentation des acteurs du territoire (pas seulement les élus) pour aboutir à un projet partagé.
- > Comment mettre en relation les paysages emblématiques du pays de Brest ? Valoriser davantage la Rade qui est au centre pour faire ce lien. Faire aussi découvrir l'arrière-pays.
- > Comment positionner les portes d'entrée du pays de Brest ?
- > Paysage bâti et cohérence architecturale : le paysage bâti manque d'harmonie des constructions, des bâtis agricoles désaffectés. Risque de banalisation des aménagements. Travailler sur les entrées de ville.
- > Prévoir des aménagements de qualité pour les aires de camping-cars pour attirer les utilisateurs.
- > Enjeu de vitalité des centres-bourgs qui renvoie à la notion d'attractivité qui demeure fondamentale.
- > La préservation de l'espace agricole a fait l'objet d'un accord unanime. Questions spécifiques du changement de destination et des friches agricoles.
- > Problématique de la réhabilitation d'anciens corps de ferme : faire le choix de privilégier le maintien de l'agriculture ou le développement du nombre d'habitants en zone très rurale.

- > Equilibre et organisation de cet équilibre au sein du Pays de Brest dans le respect des spécificités de nos communes et intercommunalités.
- > Besoin d'anticipation et d'élaboration d'une politique foncière (cf. les référentiels fonciers) pour assurer le renouvellement urbain.
- > Problématique de la densité : travailler sur les nouvelles formes urbaines et l'aspect qualitatif, tout en prenant en compte la localisation de l'opération.
- > Loi Littoral : avec un SCoT intégrateur, jusqu'à quel niveau de précision doit-il aller dans la définition des villages et hameaux ? Laisser cette définition aux PLU et PLUi donnera l'opportunité de souligner la spécificité des territoires.
- > La future consommation de l'espace devra se faire au sein des centralités.
- > Problématique de la diminution du nombre de personnes par logement. Alors que Brest métropole va cesser de perdre des habitants, cette perte va atteindre les autres communes.
- > Préserver un modèle de développement porteur d'avenir pour le territoire.
- > Conserver une diversité, laisser les PLUi se prononcer : le SCoT est un outil facilitateur dans la mise en œuvre de nos PLUi.
- > Trame verte et bleue difficile à adopter à l'échelle locale : intégration dans les PLU et PLUi (prise en compte du principe de compatibilité, coûts des études), financement des opérations pour la préservation ou la mise en place de la trame verte et bleue ? Adéquation avec les activités économiques existantes, l'agriculture et la loi Littoral ? Sujet qui nécessite beaucoup de dialogue et de communication dans le temps.
- > Quid de la centrale à gaz à Landivisiau ?
- > Interrogation sur le chemin parcouru depuis le dernier SCoT et ce qu'il reste à parcourir par rapport aux objectifs de la loi transition énergétique pour la croissance verte. Avons-nous les outils pour faire des projections ?
- > Revitalisation des centres urbains : logements trop compliqués à rénover pour répondre aux objectifs thermiques.

2.2. Phase du PADD

2.2.1. La concertation avec les élus et les partenaires au sujet du PADD

SYNTHÈSE des réunions phase amont du PADD

- > Prendre en compte les spécificités, la diversité et le cadre de vie des territoires.
- > Intégrer au SCoT de manière significative les bases d'un schéma d'organisation des activités maritimes.
- > Rechercher l'équilibre entre les pôles et le reste du territoire, ne pas oublier les petites communes.
- > Affiner les droits et devoirs de la hiérarchie de l'armature urbaine notamment pour la consommation d'espace – Étudier les demandes de modification de l'armature urbaine.
- > Renforcer la prise en compte du vieillissement de la population.
- > Équilibrer le développement économique et commercial, confirmation de l'opportunité d'une stratégie économique à l'échelle du pays de Brest.
- > Affirmer le rôle moteur de la métropole au sein du pays de Brest

- > Interpellation sur le réseau routier interne, demandes de renforcement de l'accessibilité de certains territoires
- > Conforter la place du pays de Brest à l'échelle de la Bretagne en structurant l'ouest breton

SYNTHÈSE des réunions de la 2^e phase du PADD

Renforcer la performance économique du Pays de Brest

- > Vigilance à avoir sur la prise en compte du renouvellement urbain dans les zones d'activités, le réinvestissement des friches.
- > Avoir une réflexion sur la disponibilité et l'optimisation du foncier économique à l'échelle du Pays de Brest.
- > Vigilance sur l'éventuelle spécialisation des espaces.
- > Satisfaction de la chambre d'agriculture de la prise en compte de l'agriculture comme activité économique dans le PADD, ainsi que de la prise en compte du nombre de tiers. Proposition d'évolution de la délimitation des 4 grands types d'espaces agricoles dans le sud du territoire (remarques de la Chambre d'agriculture, le PNRA, du conseil de développement, des élus agriculteurs).
- > Des attentes sur le sujet du changement de destination (EPCI, PNRA).
- > Accessibilité du territoire : représenter la liaison maritime vers Liverpool, intégrer l'axe centre-Bretagne (RN 164) sur la cartographie.
- > Prendre en considération l'impact de la loi Littoral sur les activités économiques dans les communes littorales : prendre en compte le traitement des espaces économiques et des accès à la mer
- > Vigilance sur la clarté du propos sur le « tourisme urbain ».

Valoriser la qualité du cadre de vie, facteur d'attractivité

- > Compléter des éléments sur le paysage agricole, sur la banalisation des entrées de ville, en lien avec les zones d'activités.
- > Problématique des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés par la profession agricole.
- > Attachement du PNRA à l'approche paysagère comme outil de territoire, car il permet une approche globale et pas seulement des sites emblématiques : mieux prendre en considération les paysages agricoles, maritimes, le patrimoine bâti vernaculaire en lien avec la charte PNRA.
- > Recours au hameau nouveau intégré à l'environnement qui ne paraît pas opportun en Bretagne.
- > Développer davantage le rôle du pays de Brest sur l'anticipation des effets du changement climatique (PNRA).
- > Mieux intégrer les éléments du SDAGE.

Maintenir les grands équilibres du territoire

- > Matérialiser davantage l'axe ferroviaire Landerneau / Quimper sur la carte.
- > Préserver un franchissement sur l'Elorn.
- > Attente sur le volume et la répartition du nombre de logements à produire tout en étant interrogatif sur le niveau de densité à réaliser.
- > Déplacements
 - Développer le lien Est-Ouest, voie de Lanvian

- Demande d'intégration de l'axe centre-Bretagne (RN 164)
- Faire figurer la modernisation de l'axe Brest-Quimper (train)
- Questionnement sur le franchissement de l'Elorn

Suite à ces réunions, des modifications du PADD ont été proposées :

> dans le texte

- Quelques ajustements sur la partie économie
- Développements et ajustements de la partie tourisme
- Compléments sur la partie paysage avec l'ajout d'une partie sur les paysages agricoles, maritimes et portuaires
- Des ajouts sur la partie transition écologique et trame verte et bleue par rapport aux documents supra Pays de Brest
- Des modifications rédactionnelles sur la partie déplacements

> dans la cartographie

- Quelques ajustements sur toutes les cartographies
- Des modifications plus importantes sur la cartographie de l'agriculture et des déplacements.

2.2.2. La concertation en réunion publique liée au PADD

Questions relatives aux orientations économiques du PADD	Questions relatives aux orientations urbaines et sociales du PADD	Questions relatives aux orientations environnementales et paysagères du PADD
La mobilisation du foncier économique	L'application de la loi Littoral dans le SCoT révisé et notamment la prise en compte de la jurisprudence récente ne permettant plus la densification des dents creuses dans les hameaux	Le changement de destination du bâti agricole en habitation
L'optimisation des espaces économiques du port de commerce de Brest	L'armature urbaine : place de Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h ?	L'avenir des friches agricoles et littorales
L'avenir du fret ferroviaire	Les règles de densité et leur acceptation par la population	La possibilité de développement des énergies renouvelables sur les propriétés privées
L'avenir des activités artisanales dans les communes littorales ; développement des activités	L'adaptation du territoire aux personnes à mobilité réduite	La qualité du bâti des nouvelles opérations au

maritimes dans la bande littorale		regard de la qualité paysagère du territoire
Le développement des activités maritimes	La prise en compte du vieillissement de la population	

Les remarques formulées en réunions publiques n'ont pas conduit à réaliser des modifications du texte du PADD. En effet, elles trouvaient une réponse dans la version du PADD existante.

Le PADD a été débattu par le comité syndical du Pays de Brest le 8 novembre 2016 et a été mis en ligne sur le site internet du Pays de Brest dans les jours qui ont suivi.

2.3. Phase du DOO

2.3.1. La concertation avec les élus et les partenaires liée au DOO

SYNTHÈSE des réunions par grande partie du DOO

1. Renforcer l'attractivité du Pays de Brest en assurant les conditions d'un développement urbain maîtrisé

- Paysages
 - > Demandes d'ajout de sites : pont du diable à l'Aber Wrac'h, port de Moulin-Mer à Logonna-Daoulas, les enclos paroissiaux, Belvédère de Lanvéoc, Fort des capucins à Roscanvel, Pont de Térénez – estuaire de l'Aulne, Rochers de l'impératrice à Plougastel-Daoulas, Les Îles.
 - > Quel est l'impact des prescriptions concernant les entités paysagères sur l'agriculture ?
 - > Ajouter le maillage bocager, élément paysager fort de nos territoires, pour la vallée de l'Elorn.
 - > Coupure d'urbanisation : demande de décalage d'une coupure entre le Faou et Rosnoën (après la zone de Coativoric).
- Logements
 - > Prendre en compte le logement des jeunes travailleurs et des saisonniers, ainsi que des gens du voyage
 - > Des interrogations sur le nombre de logements répartis par intercommunalité : est-il suffisant pour répondre aux besoins et au marché ?
- Commerces
 - > Conserver également les commerces hors des pôles.
 - > Demande de réévaluer le plafond de l'entreprise isolée Espace Emeraude à Milizac : à traiter en cas particulier.
 - > Ajouter une centralité commerciale sur Portsall à Ploudalmézeau, une sur le village de l'Aber Wrac'h et le quartier de Kergreis à Landerneau.
 - > Problématique de la taille des cellules commerciales au sein des galeries commerciales en périphérie.
- Déplacements
 - > Problématique de l'axe est-ouest pour la desserte de la CCPI.

- > Problématique de la liaison routière vers Le Conquet / les îles. Saturation du stationnement au Conquet.
- > L'ouest du territoire devient vieillissant, que propose le SCoT en matière de transports en commun ?
- > Qualité du trajet Lesneven – Landerneau – Daoulas (routier et transports en commun).
- > Impact environnemental d'un projet de franchissement routier de l'Elorn

2. Créer les conditions d'un développement économique valorisant les ressources du territoire

- Accessibilité
 - > Quelle prise en compte de la LGV dans le projet du SCoT ?
- Economie
 - > Vigilance sur l'intégration des activités économiques dans l'habitat : risque de nuisances.
 - > Respecter une proportionnalité des surfaces selon le poids de l'emploi.
 - > Compléter le texte en précisant que la qualité environnementale des zones d'activités doit être prise en compte, que ce soit en extension ou en renouvellement urbain : eaux pluviales, risques de transfert de pollution, assainissement...
- Agriculture
 - > Appréciation de l'évolution sur le changement de destination : les critères de définition d'un bâti agricole pouvant être transformé en habitation sont intéressants. Toutefois, demande de distinguer les critères de distance entre le futur logement et le bâtiment d'exploitation selon qu'il s'agisse d'un élevage ou d'une exploitation maraîchère.
 - > La notion de l'îlot agricole a du sens.
 - > Cohérence de limiter à 2 logements de fonction pour les agriculteurs par exploitation.
 - > L'écriture de l'extension de la pérennité à 20 ans sur toute la surface du territoire pose question à Brest métropole.
 - > Pour les communes non littorales, comment seront considérés les gros hameaux dans le SCoT ?
- Tourisme
 - > Le sentier littoral est un équipement majeur.
 - > Ne pas considérer le nautisme que sous l'angle du tourisme.
 - > Il manque un développement sur la question du tourisme culturel et urbain.

3. Respecter les grands équilibres environnementaux du territoire

- Consommation d'espace
 - > Comment réaliser une extension d'urbanisation avec une densité de 15 logements/ha dans les communes qui n'ont pas d'assainissement collectif ?
 - > Souhait de pouvoir densifier les hameaux dans les communes littorales.
 - > Demande de pouvoir revoir les espaces proches du rivage sur la presqu'île de Crozon.
 - > Demande de précision sur les surfaces économiques d'intérêt Pays.
- Trame verte et bleue
 - > Ne pas se bloquer avec la préservation de la biodiversité.
 - > Attention aux contraintes pour l'agriculture.

- > Préciser que les PLUi pourront aller au-delà du SCoT dans la définition de leurs réservoirs et espaces de perméabilité.
- Ressources, risques
 - > Attention aux contraintes pour l'agriculture.
 - > Au regard de la hausse de densités des constructions proposée par le SCoT, il conviendra d'être prudent pour l'assainissement sur des petites parcelles. Les microstations d'épuration nécessitent beaucoup de maintenance pour être efficaces.

Suite à ces réunions, des modifications du DOO ont été proposées :

> dans le texte

- Logement : prise en compte du logement des jeunes travailleurs et des saisonniers, ainsi que des gens du voyage.
- Paysage : ajout du maillage bocager pour la vallée de l'Elorn.
- Une nouvelle rédaction pour le commerce en zones d'activités est proposée
- Commerce : le plafond du commerce Espace Emeraude à Milizac-Guipronvel n'est pas modifié.
- Quelques ajustements sur la partie économie : nouvelle proposition concernant les apports énergétiques dans les nouvelles zones économiques, ajout sur le nautisme.
- Des modifications rédactionnelles sur la partie déplacements : ajout de la mention des déplacements vers les sites touristiques
- Agriculture : suppression de la mention d'une urbanisation limitée aux agglomérations et aux villages hors communes littorales ; une nouvelle formulation autour de la visibilité à long terme pour les agriculteurs sera à rechercher ; l'écriture sur la question du changement de destination n'est pas modifiée.
- Consommation d'espace : pour la définition du renouvellement urbain, la notion de « zone U » est préférée à celle « d'enveloppe urbaine » ; concernant les pourcentages de renouvellement urbain, le terme « objectif » est remplacé par « ambition » afin de lever certaines ambiguïtés ; pas de modification des seuils de densité proposés.
- Trame verte et bleue : changement de la formulation « réservoir remarquable » en « réservoir majeur » pour éviter une confusion avec loi Littoral, quelques ajustements du texte.

> dans la cartographie

- Paysage : maintien des éléments identifiés par Brest terres océanes et donc pas d'ajout de nouveaux belvédères, ports ou sites d'intérêts patrimoniaux
- Commerce : les demandes de nouvelles centralités commerciales sont validées.
- Déplacement de la coupure d'urbanisation entre l'agglomération du Faou et la zone de Coativoric pas nécessaire à court ou moyen terme.
- Déplacements : Ajout de la représentation des liaisons vers Le Conquet, Kerlouan et Camaret-sur-Mer à des fins touristiques.
- Tourisme : carte revue et complétée
- Littoral : modification du tracé des espaces proches du rivage en presqu'île de Crozon et sur Rosnoën.

2.3.2. La concertation en réunion publique liée au DOO

Questions relatives aux orientations économiques du DOO	Questions relatives aux orientations urbaines et sociales du DOO	Questions relatives aux orientations environnementales et paysagères du DOO
La préservation des terres agricoles par rapport au développement des zones d'activités	Un bac à voitures permettrait de mieux relier la presqu'île de Crozon au reste du Pays de Brest	Le manque d'enjeux en matière de sobriété énergétique
Le développement du fret maritime	La mixité sociale dans les communes littorales, manque de logements sociaux	La mise en valeur des entrées de ville pour favoriser l'attractivité touristique
Les déplacements des artisans	Le maintien de l'accès à la mer pour les professionnels mais aussi pour les loisirs	Faire plus de prévention en matière de ruissellement des eaux que du curatif
Le maintien de l'exploitation des carrières dans le Pays de Brest	Le manque de mutualisation des équipements culturels	La problématique de la densification de l'habitat avec la gestion de l'assainissement
L'accès du pays d'Iroise vers l'est du territoire	La différence entre les 2 types de villages densifiables dans les communes littorales proposés par le DOO	
Le déséquilibre du développement économique vers l'est du territoire et encore plus vers l'est de la Bretagne	Les solutions contre la saturation du pont de l'Iroise : utilisation du pont Albert Louppe par les transports en commun, priorité aux véhicules de co-voiturage....	
L'indication précise des besoins d'aménagement du port du Conquet dans le DOO	Des attentes sur la ligne ferroviaire Brest-Quimper : prendre en compte les gares de connexion	
Les sièges d'exploitation vides et le changement de destination	La difficulté du déplacement à vélo, notamment entre Gouesnou, Bourg-Blanc et Plouvien	
	L'application de la loi Littoral et notamment la prise en compte de la jurisprudence récente ne permettant plus la densification des dents	

	creuses dans les hameaux. Définir les hameaux traditionnels.	
--	--	--

Les remarques formulées en réunions publiques ont soit :

- pas donné lieu à une modification du texte du DOO car elles trouvaient une réponse dans la version du DOO présentée au comité syndical du 5 juillet 2017 et mise en ligne sur le site internet du Pays de Brest,
- donné lieu à des modifications à savoir la mutualisation des équipements culturels et la désignation du besoin d'aménagement du port du Conquet.